

05.09.2003 - 16:08 Uhr

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie: Création d'une fondation de prévention



Voir image: www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100466490

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), qui est l'organisation faitière des 19 Etablissements cantonaux d'assurance (ECA), a récemment fêté ses 100 ans à Interlaken. A cette occasion, elle a créé une fondation qui se consacre à l'étude de la gestion intégrale - axée sur les bâtiments - des risques liés aux dangers naturels, ainsi qu'à l'analyse, à la coordination, à la communication et à l'enseignement de ce domaine.

Pour le financement, les ECA mettent à disposition, les cinq prochaines années, un capital de fondation de 2,5 millions de francs. A titre de cadeau d'anniversaire, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) s'est engagée à verser à la fondation le même montant que celui mis à disposition par l'AEAI. Jusqu'en 2007, la fondation se verra donc dotée de 5 millions de francs au total, d'autres versements émanant de tiers n'étant pas exclus.

Buts vastes mais clairement définis

A long terme, la fondation doit exercer une influence positive sur l'évolution des dommages éléments naturels aux bâtiments, y compris le risque de tremblement de terre et les risques secondaires qui en résultent. L'objectif concret est de réduire le taux de dommages immobiliers dus aux éléments naturels ou du moins de freiner son augmentation. La fondation doit, conformément au mandat des ECA, soutenir les efforts entrepris en matière de prévention au profit des assurés.

Le but de la fondation a été formulé comme suit: "La fondation a pour rôle de focaliser l'acquisition et le transfert de connaissances en matière de gestion des risques liés aux dangers naturels (risque sismique compris) et aux dommages éléments naturels. Elle initie et coordonne des projets de recherche et de mise en uvre en confiant des mandats, en offrant des prix, etc. Elle donne la possibilité de réaliser des travaux de licence, de diplôme, de doctorat, ou de faire des études post-grades et peut contribuer à leur financement."

L'administration de la fondation est assurée par un conseil de fondation constitué d'un minimum de 9 et d'un maximum de 11 personnes physiques ou morales, qui exercent leur fonction à titre honorifique. Le conseil de fondation se compose de membres des ECA et de l'AEAI, ainsi que de représentants du monde universitaire et des hautes écoles spécialisées. La présidence est assurée par Markus Fischer, président de l'AEAI.

Contact:

Association des Etablissements cantonaux d'assurance
Silvia Kubli
Bundesgasse 20
3001 Berne
Tél. +41/31/320'22'46
Fax +41/31/320'22'99
E-Mail: kubli@vkf.ch

Medieninhalte



Le président de l'UIR, Hans Fünfschilling, lors de la remise de l'acte de fondation. Texte complémentaire par ots. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "ops/Association des Etablissements cantonaux d'assurance"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100466490> abgerufen werden.